

COMPTE RENDU

Assises de la coopération décentralisée franco-germano-polonaises, « L'Europe locale au cœur du triangle de Weimar » Cracovie 14 et 15 septembre 2006

Synthèse

De nombreux élus et agents de collectivités locales allemandes (30), françaises (82) et polonaises (98) ont participé à ces premières assises de la coopération décentralisée franco-germano-polonaise qui voulaient être une contribution au Triangle de Weimar et à l'avenir de la construction européenne pour la période de programmation 2007-2013.

Il ressort des échanges que la coopération triangulaire en format Weimar :

- permet de faciliter la mise en œuvre en Pologne d'une nouvelle politique régionale, et de contribuer à utiliser efficacement les fonds européens ;
- est un exemple pour la coopération décentralisée en Europe et peut devenir un vrai moteur pour la construction européenne ;
- est un levier de premier ordre pour la réussite de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne ;
- contribue largement à la formation des jeunes, grâce aux nombreux échanges triangulaires organisés entre les trois pays ;
- peut apporter des solutions efficaces pour lutter contre le chômage et pour la création d'emplois.

Les participants proposent que cette coopération triangulaire :

- accorde un caractère prioritaire aux échanges sur l'urbanisme, l'environnement, l'inclusion sociale, la formation, le développement économique et la démocratie locale ;
- soit un moteur pour la réflexion sur l'aménagement du territoire européen ;
- s'adapte aux besoins des jeunes et innove en leur donnant plus de responsabilités dans les comités de jumelage, en associant davantage les enseignants, en proposant des thématiques d'échanges en phase avec les préoccupations des jeunes ;
- associe les entreprises aux futurs échanges sur les stratégies d'innovation et notamment les systèmes productifs locaux (*clusters*) ;
- associe des acteurs sociaux et économiques aux prochaines rencontres de collectivités ;
- s'étende aux pays voisins de l'UE à l'Est et au Sud.

Sur proposition de l'ambassade de France, les participants conviennent de la tenue en 2007 d'une nouvelle rencontre associant des acteurs économiques et sociaux afin d'aborder les thèmes prioritaires identifiés lors de ces Assises. Cette rencontre se tiendra sous forme d'ateliers sur les programmes européens ouverts aux collectivités locales. L'objectif est de permettre l'émergence de nouveaux partenariats.

1. Séance d'ouverture

Présidée par M. Tomasz Nowakowski, sous-secrétaire d'Etat chargé du développement régional, M. Reinhard Schweppe, ambassadeur d'Allemagne et M. Pierre Ménat, ambassadeur de France, cette séance était consacrée à la place de la coopération décentralisée au sein du triangle de Weimar et à son évolution nécessaire par rapport au nouveau contexte européen.

Les intervenants ont ainsi estimé que les échanges entre les collectivités locales sont très importants pour faciliter la mise en œuvre des fonds européens (MM. Nowakowski, Ménat). En effet, la Pologne recevra 90 milliards d'euros pour la période 2007-2013 et la coopération décentralisée permettra aux collectivités locales polonaises de bénéficier des expériences des collectivités locales allemandes et françaises.

Il a été rappelé que les échanges entre les collectivités représentent une contribution importante pour la construction européenne et le partage de valeurs communes dans une Europe élargie.

Dans ce contexte, les assises montrent que l'esprit de Weimar se propage parmi les sociétés civiles et que la coopération triangulaire est en progression (M. Ménat). C'est une chance historique qui donne une responsabilité particulière à nos trois pays, car la coopération triangulaire doit être un repère pour les autres pays membres et un moteur pour la construction européenne. La spécificité et la force du Triangle de Weimar réside dans le fait qu'il rassemble des pays à l'histoire douloureuse. (M. Sepiol).

La coopération décentralisée joue un rôle de plus en plus important dans les relations entre Etats. Elle est un complément très utile à la diplomatie (M. Schweppe). Elle favorise des échanges répondant à des besoins très spécifiques et elle peut être un amortisseur en cas de relations tendues (M. Sepiol). La place de la coopération décentralisée dans la politique de coopération augmente parce que de nombreuses compétences étatiques ont été transférées aux collectivités locales et c'est aujourd'hui elles qui disposent d'un savoir-faire dans beaucoup de domaines (M. Ménat). Dans une économie mondialisée, la libre administration des collectivités locales fait la force de l'Europe pour défendre sa compétitivité économique (M. Althaus). On peut citer à cet égard l'exemple de la coopération entre la Région Rhône-Alpes et la Voïvodie de Malpolska. Cette coopération associe de nombreux acteurs tels que les chambres d'agriculture, les chambres de commerce et d'industrie, les agences de développement économique, les organisations régionales du tourisme, et bien d'autres (M. Jean Besson).

Ces assises s'inscrivent donc dans la stratégie de Lisbonne (M. Nowakowski).

Dans un monde qui change, il faut procéder à une évaluation critique des acquis et favoriser la création de nouveaux outils de coopération associant les populations (M. Tombinski).

Enfin, la coopération triangulaire offre la possibilité d'agir ensemble en direction des pays voisins de l'Est ainsi que des pays du Sud (M. Valette).

2. Séance plénière

La coopération décentralisée est un mouvement indispensable car elle a des contenus concrets (M. Olbrycht). La décentralisation est en marche sur toute la planète et les besoins d'échange sont importants. La paix, encore aujourd'hui, constitue la motivation première de la coopération décentralisée. Par ailleurs, le phénomène de décentralisation qui s'opère à l'échelle mondiale est une condition indéniable du développement. La démocratie locale constitue un facteur important de la démocratie globale. Les collectivités locales ont compris la nécessité d'une diplomatie des villes et la création de

nouveaux réseaux d'élus locaux comme « Cités et Gouvernements Locaux Unis » (CGLU), co-présidé par les maires de Paris, Quito et Pretoria, témoignent de l'action renforcée de la société civile face à la mondialisation (M. Josselin).

Il y a une forte demande citoyenne pour que des questions sociales, environnementales et relatives à la construction européenne, soit abordées par la coopération décentralisée. Il est donc important que la coopération décentralisée porte sur ces enjeux et notamment sur l'urbanisme, l'inclusion sociale, la protection de l'environnement et la formation des jeunes et des salariés. Par conséquent, les collectivités locales doivent veiller à associer et à impliquer les citoyens dans leurs actions de coopération. C'est leur enthousiasme qui donne vie au triangle de Weimar (M. Sardais).

C'est ainsi que l'Europe des citoyens se construit. Cette Europe doit être ouverte sur le monde (M. Josselin). Le triangle de Weimar est une plateforme irremplaçable, car il offre la possibilité de débattre de la démocratie locale en Europe. Aussi, il convient d'élargir à un format trilatéral, l'expérience acquise dans la coopération franco-allemande.

Il existe aujourd'hui 130 accords de partenariats entre les districts allemands et leur *powiat* polonais. En revanche, il convient de relancer la coopération entre les districts allemands et les départements français. L'Association des districts allemands a par ailleurs signé un accord de partenariat avec l'Union des powiats polonais et souhaiterait renforcer sa coopération avec l'Assemblée des départements de France (M. Jahn).

Aujourd'hui, 14 voïvodies polonaises sur 16 ont une coopération avec une région française. Cette coopération consiste essentiellement à fournir une assistance technique dans le cadre de la mise en œuvre de la politique régionale. Elle permet en outre une meilleure connaissance entre les populations (Mme Lefrançois).

Un travail en réseau permet de s'assurer de la qualité nécessaire à nos coopérations et de se donner les moyens d'influer sur le processus européen, comme en témoigne l'action de l'Association des Régions d'Europe (ARE) (M. Kogge).

Les régions polonaises souhaitent que la coopération décentralisée s'approfondisse, car il y a un fort besoin de savoir-faire pour mettre en œuvre les fonds structurels pour le développement régional qui s'élève à 16 milliards d'euros pour la période 2007-2013 (M. Rynski). De même, elles souhaitent que les coopérations soient élargies à l'Ukraine et la Biélorussie (M. Czubak).

Atelier 1

- ***Quelle politique de développement pour favoriser la cohésion territoriale ?***
- ***Comment, à travers les fonds structurels, optimiser les ressources locales ?***

Les participants de cet atelier s'interrogeaient sur l'apport du programme INTERREG III c au développement des partenariats en format triangulaire et sur la contribution de ce type de partenariat à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne.

Les témoignages ont montré que la première motivation pour coopérer est de répondre à des demandes locales très concrètes. Etant donné que l'élaboration du programme INTERREG associe majoritairement des représentants des Etats, il peut y avoir un décalage entre les besoins locaux réels et le contenu de ce programme. A ce sujet, il est intéressant de noter que les financements d'INTERREG sont majoritairement affectés à des projets portés par des collectivités territoriales, d'où la nécessité de bien associer celle-ci à la réflexion stratégique.

Les participants ont estimé que la plus value des fonds européens réside dans le cofinancement de leurs opérations et dans l'expérience acquise grâce à la gestion des

programmes. Néanmoins, plusieurs participants se sont inquiétés du resserrement des priorités d'intervention des fonds structurels d'une façon général sur un nombre limité de priorités issues de la stratégie de Lisbonne (notamment la compétitivité économique) alors qu'un grand nombre de projets menés dans le cadre du triangle de Weimar débordent très largement ce champs d'action.

Il faut en déduire que le programme INTERREG ne pourra pas être l'outil exclusif des coopérations du triangle de Weimar et celles-ci n'ont pas pour but unique de s'inscrire dans un programme INTERREG. Les participants ont fait état des difficultés de montage, de gestion et de la gestation très longue des projets déposés au titre de ce programme. Ceci vaut pour les grandes, mais encore plus pour les petites collectivités.

Quant à la question de la contribution des partenariats de type Weimar à la stratégie de Lisbonne, il a été constaté qu'elle est parfaitement réelle. Par conséquent, ce type de coopération peut être un levier pour la réussite de cette stratégie.

Compte tenu de la situation géographique et démographique de l'Allemagne, de la France et de la Pologne, des enjeux du développement territorial en Europe et la similitude des problèmes, la coopération dans le cadre du triangle de Weimar pourra être un moteur pour l'aménagement du territoire. Ceci peut constituer un thème majeur de travail à l'avenir.

Atelier 2

- ***Dans quelle mesure les jumelages peuvent-ils contribuer au renforcement du sentiment de citoyenneté européenne ?***
- ***Quels nouveaux terrains d'action pour mieux associer la population aux décisions des institutions locales et régionales ?***

Cet atelier a surtout abordé la question de la contribution des jumelages à la citoyenneté européenne. Il a été rappelé qu'une partie importante des échanges de l'OFAJ sont organisés dans un cadre trilatéral et les collectivités locales pourraient y trouver une place plus grande. Les témoignages permettaient de constater que le contenu des jumelages change : aujourd'hui, il s'agit de proposer aux jeunes des opportunités de rencontres dans l'UE. La réconciliation n'est plus au premier plan.

Les jumelages doivent avancer sur le chemin de la citoyenneté européenne et sur ce que nous avons en commun tout en apprenant à reconnaître ce qui nous différencie. Les jumelages peuvent être un lieu contribuant à la formation des jeunes grâce à la durée, la régularité, la proximité, la convivialité des échanges. De plus, toutes les couches sociales sont concernées.

Pour rendre les jumelages plus attractifs pour les jeunes, l'innovation est nécessaire. Les thématiques doivent être plus proches des centres d'intérêt des jeunes (questions liées à l'emploi, à l'environnement, aux migrations...) ; au sein des comités de jumelages, les jeunes doivent pouvoir exercer des responsabilités. Par ailleurs, il faut informer et associer davantage les enseignants aux activités des jumelages.

Enfin, la démarche des jeunes est devenue plus individuelle : ils cherchent une plus value pour leur vie professionnelle ou leur formation. Les activités collectives traditionnelles des jumelages sont donc de moins en moins intéressantes pour eux. Toutefois, les jumelages restent un outil indispensable pour la citoyenneté européenne. Les activités

Atelier 3

- ***Quel est le rôle des collectivités locales et de la coopération décentralisée dans la lutte contre le chômage ?***
- ***Comment favoriser la mobilité des salariés et des personnes sans emploi ?***

Cet atelier, consacré à la lutte contre le chômage et à la mobilité, a fait le constat des changements auxquels tous les pays d'Europe sont exposés : problèmes démographiques, problèmes sociaux et notamment l'apparition d'une nouvelle pauvreté, nouvelles attentes par rapport à la formation, restructurations industrielles...

Devant cette toile de fond, quelles sont les moyens pour les collectivités locales de trouver des réponses adaptées ? Les collectivités doivent jouer les synergies, décloisonner, favoriser le travail des différents acteurs en réseau et partager les responsabilités entre les différentes instances administratives.

Même s'il y a des différences entre les pays, il y a une forte similitude de la nature des problèmes et la coopération décentralisée, grâce à un échange de meilleures pratiques, peut apporter des solutions, mais pour cela il conviendra d'associer à l'avenir le monde économique à nos rencontres.

Atelier 4

- ***Comment rendre plus attractifs nos territoires ?***
- ***Comment attirer de nouveaux acteurs de développement ?***

Cet atelier a relevé l'importance des réseaux d'entreprises pour l'attractivité des territoires. Les « clusters », ou systèmes des productifs locaux (SPL), mènent une politique de plus en plus homogène et bénéficient d'un soutien accru de l'Etat et des Régions.

La tendance est au rapprochement entre les entreprises et les pôles scientifiques, technologiques et universitaires, afin de permettre une mutualisation des moyens et de la logistique.

Ces SPL visent aujourd'hui à développer leurs actions de coopération internationale.

Les élus ont tout à gagner à la mise en place de tels réseaux d'entreprises, porteurs de dynamisme et créateurs d'emplois.

Il est parfois nécessaire d'attirer sur son territoire local une population nouvelle, permettant de faire face à un déficit structurel, comme l'exemple de la région du Limousin l'a montré.

L'atelier a également mis l'accent sur l'importance d'identifier similitudes et différences entre deux territoires partenaires (partenariat entre la région des Côtes d'Armor et la voïvodie de Warmie-Mazurie).

Quant à la coopération décentralisée, il s'agit de mettre en oeuvre une véritable stratégie politique, ce qui nécessite à la fois une volonté des politiques, des techniciens et de la société civile. Les défis à relever par les collectivités sont nombreux et portent sur l'exercice réel de leurs compétences et sur les différences de législation entre les collectivités partenaires.

La coopération décentralisée pourra bénéficier de 7,75 milliards d'euros, disponibles dans le cadre du nouvel objectif 3 relatif à « la coopération territoriale européenne » pour la période 2007-2013.

3. Séance de clôture

En guise de conclusion, les intervenants ont estimé que l'objectif des assises consistant à dégager de nouvelles perspectives, a été atteint. Ils ont souligné qu'il sera nécessaire d'impliquer davantage des acteurs tiers dans nos réflexions sur la coopération

décentralisée franco-germano-polonaise. La coopération décentralisée fait partie intégrante de la politique européenne et sa dimension humaine peut parfois contrebalancer des dissensions au niveau étatique (M. Thum).

Les débats doivent se poursuivre, dans la mesure où il est indispensable de donner un second souffle aux jumelages. De même, il s'agira d'échanger sur la gouvernance locale ainsi que sur les finances locales. La coopération décentralisée est cohérente et elle inspire de la confiance aux citoyens, mais il faudra faire un effort pour mieux la faire connaître (M. Pougnaud).

Le triangle de Weimar a une dimension particulière liée à l'histoire des trois pays. Compte tenu des similitudes des problèmes, la coopération décentralisée apporte une palette très large d'échanges possibles et les exemples dans les ateliers montrent que les projets de coopération triangulaires sont parfois plus fructueux que les échanges bilatéraux. Par conséquent, il faut encore renforcer la coopération décentralisée sous ce format (M. Knirsch).

L'ambassade de France a proposé de poursuivre les travaux sous forme d'atelier d'information sur les programmes européens et de rencontres de nouveaux partenaires potentiels.

AMBASSADE DE FRANCE EN POLOGNE